

Association



E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion

de la Personne en situation de Handicap

**BULLETIN D'ADHÉSION
À L'ASSOCIATION E.T.A.I.
POUR L'ANNÉE 2022**

(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

Merci de retourner le bulletin ci-dessous, complété et accompagné de votre règlement à :
Association E.T.A.I. B.P.58 – 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Email :

Père : Mère : Tuteur/curateur/personne habilitée : Autre :

De : Nom et Prénom :

Nom de l'établissement :

Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Association par Email : OUI NON (Rayer la mention inutile)

Je souhaite adhérer à l'Association E.T.A.I., connaître et partager ses valeurs et ses buts.

Montant de votre cotisation versée en Euros
(montant libre)

Montant de la cotisation souhaitable : 71 € (environ 71 € par adhérent sont reversés à l'UNAPEI).

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Association ETAI.

Pour la défense des droits et une meilleure protection des personnes handicapées, ainsi que pour être reconnue d'utilité publique, l'Association E.T.A.I. est affiliée à l'UNAPEI ; ainsi, 66% du montant versé au profit de l'Association peut être déduit de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.

Reçu fiscal : pour une cotisation de 100 € vous pouvez prétendre à une réduction fiscale de 66 €.

Consulter notre site internet pour plus d'information sur nos établissements : <http://etai.asso.fr/>